

CONTRAT ENSEIGNANT ERASMUS Année Universitaire 200 / 200

Identité de l'enseignant	The second secon
мом :	PRENOM:
SEXE: DF DM	
Date de naissance : JJ/MM/A	AAAA : soit ans
NATIONALITE : française	e 🔲 autre* (à préciser) :
ce contrat une copie de leur ca d'apatride ou de réfugié politique, ces enseignants de nationalité lux	es d'un pays ne participant pas à Erasmus pourront être éligibles à condition de joindre à arte de résident (valable 10 ans ; la carte de séjour d'un an ne sera pas acceptée), e, en cours de validité pendant la durée totale du séjour. Exembourgeoise ou liechtensteinoise sont financés par leur Agence Nationale respective. Et de la Principauté d'Andorre sont éligibles.
Etablissement d'origine	L'enseignant signataire est inscrit dans l'établissement d'origine suivant :
NOM de l'établissement :	
Code Erasmus de l'établissement	t : F (exemple : F PARIS010)
Code de domaine d'enseignemen	nt :(exemple : 09.3 – Linguistique)
Statut de l'enseignant : J : Junior, I : Intermédiaire, S : :	Sénior
(niveau J) PRCE	(niveau J) (niveau I) (niveau S) PRAG Maître de Conférences Professeur des Universités
Etablissement d'accueil	L'enseignant signataire effectue sa mobilité dans l'établissement d'accueil suivant
IOM de l'établissement :	
	t:(exemple : E_MADRID18)
	502 - 300 - 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Pays :	
Code de domaine d'enseignemen	nt :(exemple : 09.3 – Linguistique)
NOMBRE de jours entiers ouv	vrés de mission hors jours de déplacement :
Ourée de la période d'enseign	nement : jours soit du/ au/
Ourée de la période d'enseign	nement : jours soit du// au//
Soit une durée totale de : de 1 à 5 jours = 1 semaine ; de	heures d'enseignement de à 10 jours = 2 semaines)
	um abligatoires par mission si sette mission est inférieure à E issue
Attention 8 heures minimu	um obligatoires par mission si cette mission est inférieure à 5 jours
	ger : U : Undergraduate, P : Post graduate, D : Doctoral

Si l'enseignant effectue des mobilités dans différents établissements d'accueil, établir 1 contrat pour chacune des missions.

Si l'enseignant effectue des mobilités successives dans le même établissement, établir 1 seul contrat en indiquant les différentes dates des séjours et en cumulant les jours de mission.

Les cours dispensés lors de la mobilité Erasmus de l'enseignant doivent faire partie intégrante d'un programme menant à l'obtention d'un diplôme dans l'établissement d'accueil.

FIN	AA	ME	4EK	IT
LIN			$n \subset I \setminus$	•

L'allocation, financée par la Commission européenne ne pourra, en aucun cas, être supérieure à 800 Euros par semaine (de 1 à 5 jours ouvrés) et 5000 Euros pour la durée totale de la mission (en cas de séjour supérieur à 11 jours ouvrés).

L'enseignant signataire s'engage à rembourser totalement ou partiellement l'allocation perçue s'il renonce à son séjour ou l'interrompt, sauf en cas de force majeure.

L'enseignant déclare ne bénéficier, pour la même période, d'aucune autre allocation versée par la Commission européenne.

	_	\sim		,_
LM	r_L	RT	$A \cap$,,

Documents requis pour toute mobilité :

L'enseignant fera obligatoirement parvenir à son établissement d'origine :

- une attestation de l'établissement d'accueil confirmant l'exécution de la mission d'enseignement pour la période de mobilité
- un rapport destiné à relater son expérience Erasmus (formulaire fourni par l'établissement français)

ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Le Chef d'établissement ou son représentant légal NOM : Fonction :

Date :

Signature ORIGINALE et Cachet de l'établissement

L'ENSEIGNANT

Mention manuscrite : « lu et approuvé »

.....

Signature ORIGINALE :

Fait en 2 exemplaires :

- 1 original à conserver par l'établissement pendant 5 ans et à produire en cas de contrôle
- 1 original à conserver par l'enseignant